

COMMUNE DE CARBINI

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SAS CRESPIN-QUILICHINI TAFANI ET NOUGARET
Notaires associés
Le Sampiero-Route D'Arca
BPE 133
20537 PORTO-VECCHIO Cedex**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire à PORTO-VECCHIO le 22 août 2024, il a été constaté conformément à l'article 1^{er} de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Jean Marie NICOLAI, en son vivant retraité, époux de Madame Jacqueline CUCCHI, demeurant à CARBINI (20170).
Né à CARBINI (20170), le 9 juin 1908.

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-apres désigné :

1) Dans un ensemble immobilier situé à CARBINI (CORSE-DU-SUD) 20170

Figurant au cadastre :

Section C N° 85 Ld CARBINI Surface 00 ha 01 a 39 ca

Lot 2

2) A CARBINI (CORSE-DU-SUD) 20170

Une superficie de 01A48Ca constituant un BND a prendre dans une parcelle de plus grande étendue figurant au cadastre

Section C n°83 Ld CARBINI Surface 00 ha 08 a 90 ca

3) A CARBINI (CORSE-DU-SUD) 20170

Un terrain figurant au cadastre

Section C n°191 Ld Coletta Surface 00 ha 10 a 75 ca

4) A CARBINI (CORSE-DU SUD) 20170

Un terrain figurant au cadastre :

Section C n°235 Id CHIOSELLO Surface 00 ha 06 a 50 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

Adresse mail de l'étude : comptable.crespin@20021.notaires.fr

Pour avis Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI21